

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024

➔ **Le dossier est à adresser à la mairie de votre commune déléguée
au plus tard le 01 décembre 2023**

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Dossier de demande de subvention
- Récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture
- Statuts de l'association
- Copie du certificat de l'assurance de l'association
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale
- Compte de résultat de l'année écoulée (N-1)
- Bilan financier de l'année écoulée (N-1)
- Budget prévisionnel de l'année en cours (N)
- Budget prévisionnel du projet spécifique
- Relevé d'Identité Bancaire

Votre contact pour la remise de ce dossier : Direction des Sports pour les associations sportives

- Lucile BERARD pour toutes les associations sportives de Montaignu-Vendée – 02.51.46.35.10

Vos contacts pour les autres associations : Service Vie associative

- Stéphanie COUPRIE pour la commune déléguée de Montaignu – 02.51.09.21.21
- Marina NOCET pour les communes déléguées de Saint-Georges-de-Montaignu et Boufféré – 02.51.09.21.21
- Amélie ROBERT pour les communes déléguées de La Guyonnière et Saint-Hilaire-de-Loulay – 02.51.09.21.21

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Dossier reçu au service Administratif le :

Copie pour la Commission Finance le :

IMPORTANT

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la commune Montaigu-Vendée pour la gestion de vos demandes de subvention. Ce traitement est basé sur votre consentement.

Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées de la direction Sport Terres de Montaigu et au pôle Proximité de Montaigu-Vendée.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification des données, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert de données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits, vous devez nous adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature, à l'adresse postale suivante : Mairie de Montaigu-Vendée - Place de l'hôtel de ville – 85600 Montaigu-Vendée ou à l'adresse de courrier électronique : Mairie Montaigu-Vendée : vie-associative@montaigu-vendee.com

Contact du délégué à la protection des données :

e-Collectivités Vendée
65 rue Kepler
85000 La Roche-sur-Yon

02.51.33.02.72
e-collectivitesvendee@cdg85.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectées, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

A ajouter si demande de consentement

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour la demande de subvention.

J'accepte

SIGNATURE

I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

A) IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Désignation :

Adresse du siège social :

☎ 📠

Mail

Site internet

N° SIRET

N° récépissé en Préfecture (10 chiffres) W Date de déclaration

Vos statuts sont-ils à jour ? oui non Date de dernière mise à jour :

B) IDENTIFICATION DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Nom :

Adresse :

☎ 📠

Mail.....

C) IDENTIFICATION DU TRESORIER DE L'ASSOCIATION

Nom :

Adresse :

☎ 📠

Mail.....

D) IDENTIFICATION DU SECRETAIRE DE L'ASSOCIATION

Nom :

Adresse :

☎ 📠

Mail.....

E) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Votre association dispose-t-elle d'un **agrément administratif de l'Etat** ?
(Ex : association de protection de l'environnement, association sportive, association à vocation éducative, jeunesse et éducation populaire...)

oui non *Si oui, précisez :*

Type d'agrément attribué par en date du

.....

.....

Votre trésorerie est gérée par : Le trésorier Un cabinet comptable
Indiquez le nom :

Votre association dispose-t-elle d'un **commissaire aux comptes** ? oui non

F) ACTIVITES DE L'ASSOCIATION



Pour une 1^{ère} demande, fournir une copie des statuts et la liste des membres de l'association

Nombre d'heures d'activité par semaine : nombre de semaines :

G) MONTANT DE L'ADHESION

Autre participation financière demandée (si prestation extérieure)

II – INFORMATIONS SPECIFIQUES ASSOCIATIONS

H) LABELLISATION

Votre association dispose-t-elle d'une **labellisation** ?

(Ex : Label fédéral, Label Sport santé, Label Sport Responsable...)

oui non

Si oui, le(s) quel(s) :

Type d'agrément

attribué par

en date du

I) FEDERATIONS OU ORGANISMES AUXQUELS L'ASSOCIATION EST AFFILIEE (SI A)

J) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ADHERENTS

Membres de l'association		
Désignation des membres	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)
Jeunes de – de 6 ans		
Jeunes de 7 à 11 ans		
Jeunes de 12 à 18 ans		
Jeunes de 18 à 20 ans		
Adultes compétition		
Adultes loisir		
Dirigeants sportifs, arbitres		
Adhérents bénévoles		
TOTAL DES ADHERENTS		

Domiciliation des adhérents					
Désignation des membres	Adhérents habitant Montaigu-Vendée				
	MONTAIGU	BOUFFERE	SAINTE GEORGES	SAINTE HILAIRE	LA GUYONNIERE
Jeunes de – de 6 ans					
Jeunes de 7 à 11 ans					
Jeunes de 12 à 18 ans					
Jeunes de 18 à 20 ans					
Adultes compétition					
Adultes loisir					
Dirigeants, arbitres					
TOTAL DES ADHERENTS MV					

Désignation des membres	Adhérents habitant Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération (hors commune siège) *	Adhérents habitant hors de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
Jeunes de – de 6 ans		
Jeunes de 7 à 11 ans		
Jeunes de 12 à 18 ans		
Jeunes de 18 à 20 ans		
Adultes compétition		
Adultes loisir		
Dirigeants, arbitres		
TOTAL DES ADHERENTS HORS MV		

*Pour rappel les communes de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération sont :

- La Bernardière
- La Boissière-de-Montaigu
- La Bruffière,
- Cugand
- L'Herbergement
- Montreverd
- Montaigu-Vendée
- Rocheservière
- Saint-Philbert-de-Bouaine
- Treize-Septiers.

K) ACCUEIL DES PUBLICS FRAGILES

Votre association accueille-t-elle des publics fragiles ?

	OUI / NON	Nombre d'adhérents	Encadrement formé et qualifié
Accueil de personnes âgées			
Accueil de personnes en situation de handicap moteur			
Accueil de personnes en situation de handicap mental			
Accueil de personnes atteintes de maladies chroniques (sport sur ordonnance)			

Expression libre :

.....

L) EMPLOIS

Si votre association emploie 1 ou plusieurs salariés, compléter le tableau ci-dessous :

Charges de personnel – pour les adhérents de – de 20 ans					Contrats aidés
Nom et prénom du salarié	Fonction	Type de contrat	ETPT ⁽¹⁾	Cout annuel de l'emploi (salaire + charges)	FONJEP... (Préciser montant de l'aide)
			€	
			€	
			€	
			€	
Charges de personnel pour les adhérents de + de 20 ans					Contrats aidés
Nom et prénom du salarié	Fonction	Type de contrat	ETPT ⁽¹⁾	Cout annuel de l'emploi (salaire + charges)	FONJEP... (Préciser montant de l'aide)
			€	
			€	
			€	
			€	

(1) Les ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des salariés. A titre d'exemple, un éducateur sportif dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0.8 ETPT, un éducateur sportif en CDD de 3 mois travaillant à 80% correspond à 0.8*3/12 ETPT. Pour calculer l'ETPT= Nombres d'heures travaillées par semaine/35 x nombres de mois travaillés/12

Si votre association fait appel à un prestataire extérieur, compléter le tableau ci-dessous :

Prestataire de service (Personnel extérieur)				
Nom du prestataire	Type de service	Public concerné	Nbre d'heures d'utilisation du service	Cout annuel
			€
			€
			€
			€

M) ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE

Votre association organise-t-elle des manifestations (autre que championnat) ? Si oui, lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Votre association participe-t-elle aux manifestations de la commune ? Si oui, lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

III – RENSEIGNEMENTS BUDGETAIRES



Vous devez **obligatoirement** fournir, un bilan financier, un compte de résultat 2022 (ou 2021-2022) et un budget prévisionnel 2023 (ou 2022-2023) soit en complétant les tableaux ci-dessous soit en joignant au dossier les documents établis par l'association.

Fournir le bilan et le compte de résultat approuvés lors de la dernière assemblée générale ou à défaut compléter les tableaux ci-dessous

BILAN A LA DATE DU __ / __ / ____

ACTIF (EMPLOIS)	MONTANT ⁽¹⁾	PASSIF (RESSOURCES)	MONTANT ⁽¹⁾
Actif immobilisé		Capital et réserves (réserves légales, autres réserves, ...)	
Immobilisations incorporelles (recherche, licences, ...)		Report à nouveau	
Immobilisations corporelles (terrains, constructions, ...)		Résultat de l'exercice : excédent (+) ou déficit (-)	
Immobilisations financières		Subventions d'investissement	
Actif circulant		Provisions	
Stocks		Autres fonds propres	
Créances		Dettes financières (emprunts, découverts)	
Valeurs mobilières de placement		Dettes aux fournisseurs	
Disponibilités financières (solde comptes de banque)		Autres dettes	
Charges constatées d'avance		Produits constatés d'avance	
Autres rubriques d'actif		Autres rubriques de passif	
TOTAL DE L'ACTIF⁽²⁾		TOTAL DU PASSIF⁽²⁾	

(1) montant net = montant brut – amortissements. Ne pas indiquer les centimes d'euros

(2) le total de l'actif doit être égal au total du passif

COMPTE DE RESULTAT POUR LA PERIODE DU __ / __ / ____

CHARGES		Montant ⁽¹⁾	PRODUITS		Montant ⁽¹⁾
60 Achats			70 Produits des activités		
	6010 - Achats pour les buvettes			7010 - Recettes des buvettes	
	6061 - Eau / Gaz / Electricité			7020 - Recettes diverses (lotos, tombolas...)	
	6063 - Fournitures pour les activités - Matériel pédagogique			7060 - Recettes des guichets	
	6064 - Fournitures de bureau			7061 - Recettes pour organisation de Tourmois	
	6065 - Achat de licences			7081 - Participations aux soirées (repas, etc...)	

	6068 - Habillement (maillots, etc...)		7085 - Autres recettes d'activités	
61 / 62 Autres charges externes		74 Subventions d'exploitation		
	6110 - Organisations de soirées (Traiteur, orchestre...)			
	6130 - Locations (matériel et équipements)		7410 - <u>Etat</u>	
	6150 - Entretien et réparations du matériel		7417 - Ministère des Sports	
	6160 - Primes d'assurances		7418 - Emplois aidés (CNASEA)	
	6180 - Frais de colloques et conférences		7419 - Autres ministères	
	6221 - Frais d'arbitrage			
	6226 - Honoraires comptables			
	6230 - Récompenses et cadeaux		7440 - <u>Collectivités territoriales</u>	
	6251 - Frais de déplacement		7441 - Conseil Régional	
	6252 - Frais de restauration		7442 - Conseil Général	
	6253 - Frais d'hébergement		7443 - Commune	
	6256 - Frais de représentation / Relations publiques			
	6260 - Frais postaux et de téléphone		7460 - <u>Organismes sociaux</u>	
	6270 - Services bancaires		7460 - Participation de la Fédération	
63 Impôts, taxes et versements assimilés				
	6311 - Taxe sur les salaires			
	6350 - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
64 Charges de personnel				
	6411 - Salaires bruts			
	6450 - Charges sociales			
	6480 - Autres frais de personnel			
65 Autres charges de gestion courante		75 Autres produits de gestion courante		
	6510 - Frais de SACEM		7510 - Dons manuels - mécénat	
	6580 - Autres frais de gestion courante		7560 - Cotisations des adhérents	
	6581 - Frais d'organisation de stages		7540 - Produits de gestion courante	
	6582 - Organisations de tournois		7580 - Participations pour l'organisation de stages	
	6583 - Frais de stages de formation			
66 Charges financières		76 Produits financiers		
	6611 - Intérêts des emprunts et dettes		7610 - Intérêts des fonds placés	
	668 - Autres charges financières		768 - Autres produits financiers	
	TOTAL I		TOTAL I	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels		
	6780 - Charges exceptionnelles		7710 - Produits exceptionnels	
	6781 - Amendes et pénalités			
	TOTAL II		TOTAL II	
68 Dotation aux amortissements et provisions		78 Reprises sur amortissements et provisions		
	6811 - Dot. aux amort. des immo. incorporelles et corporelles		7811 - Rep. sur amort. des immo. incorporelles et corporelles	
	6815 - Dot. aux provisions pour risques et charges d'exploitation		7815 - Rep. sur provisions pour risques et chages d'exploitation	
86 Emploi des contributions volontaires en nature		87 Contributions volontaires en nature		
	860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
	861 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 - Prestation en nature	
	864 - Personnels bénévoles		872 - Dons en nature	
	TOTAL III		TOTAL III	
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III)		TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	
	Solde créditeur : Excédent ⁽²⁾		Solde débiteur : Déficit ⁽²⁾	

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros

(2) Ce montant doit figurer au bilan ci-dessus, ligne « résultat de l'exercice

(3) Le total de l'actif doit être égal au total du passif

BUDGET PREVISIONNEL POUR LA PERIODE DU ___ / ___ / _____

CHARGES		Montant ⁽¹⁾	PRODUITS		Montant ⁽¹⁾
60 Achats			70 Produits des activités		
	6010 - Achats pour les buvettes			7010 - Recettes des buvettes	
	6061 - Eau / Gaz / Electricité			7020 - Recettes diverses (lotos, tombolas...)	
	6063 - Fournitures pour les activités - Matériel pédagogique			7060 - Recettes des guichets	
	6064 - Fournitures de bureau			7061 - Recettes pour organisation de Tournois	
	6065 - Achat de licences			7081 - Participations aux soirées (repas,etc...)	
	6068 - Habillement (maillots, etc...)			7085 - Autres recettes d'activités	
61 / 62 Autres charges externes			74 Subventions d'exploitation		
	6110 - Organisations de soirées (Traiteur, orchestre...)			7410 - <u>Etat</u>	
	6130 - Locations (matériel et équipements)			7417 - Ministère des Sports	
	6150 - Entretien et réparations du matériel			7418 - Emplois aidés (CNASEA)	
	6160 - Primes d'assurances			7419 - Autres ministères	
	6180 - Frais de colloques et conférences				
	6221 - Frais d'arbitrage				
	6226 - Honoraires comptables				
	6230 - Récompenses et cadeaux			7440 - <u>Collectivités territoriales</u>	
	6251 - Frais de déplacement			7441 - Conseil Régional	
	6252 - Frais de restauration			7442 - Conseil Général	
	6253 - Frais d'hébergement			7443 - Commune	
	6256 - Frais de représentation / Relations publiques				
	6260 - Frais postaux et de téléphone			7460 - <u>Organismes sociaux</u>	
	6270 - Services bancaires			7460 - Participation de la Fédération	
63 Impôts, taxes et versements assimilés					
	6311 - Taxe sur les salaires				
	6350 - Autres impôts, taxes et versements assimilés				
64 Charges de personnel					
	6411 - Salaires bruts				
	6450 - Charges sociales				
	6480 - Autres frais de personnel				
65 Autres charges de gestion courante			75 Autres produits de gestion courante		
	6510 - Frais de SACEM			7510 - Dons manuels - mécénat	
	6580 - Autres frais de gestion courante			7560 - Cotisations des adhérents	
	6581 - Frais d'organisation de stages			7540 - Produits de gestion courante	
	6582 - Organisations de tournois			7580 - Participations pour l'organisation de stages	
	6583 - Frais de stages de formation				
66 Charges financières			76 Produits financiers		
67 Charges exceptionnelles			77 Produits exceptionnels		
68 Dotation aux amortissements et provisions			78 Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES ⁽⁴⁾			TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS ⁽⁴⁾		
86 Emploi des contributions volontaires en nature			87 Contributions volontaires en nature		
	860 - Secours en nature			870 - Bénévolat	
	861 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations			871 - Prestation en nature	
	864 - Personnels bénévoles			872 - Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS ⁽⁴⁾		

(4) Un budget prévisionnel doit être équilibré (charges = produits)

Nota : l'attribution d'une demande de subvention nécessite que l'association dispose d'un numéro SIRET. Pour les associations employeurs, cette formalité est réalisée par l'URSSAF.

A défaut de cette situation, il convient de s'adresser auprès de l'I.N.S.E.E. Pays-de-Loire, Service des répertoires des entreprises et de leur établissement.

I.N.S.E.E. Pays-de-Loire Service Gestion SIREN

105 rue des Français Libres

BP 77402

44274 Nantes cedex 2

Tel : 02 40 41 75 75

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom), représentant(e) légal(e) de l'association, déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès des financeurs publics ;

demande une subvention de € pour le fonctionnement au titre de l'année 2024.

Fait à,

le

Signature

**ANNEXE
COMMUNICATION
AUX USAGERS ET
POPULATION**

Cette annexe est une fiche contact indispensable à nos services afin de mettre à jour annuellement les informations et coordonnées de l'association sur le site Internet de Montaigu-Vendée et tout autre support sur lequel nous pourrions communiquer auprès des habitants et usagers des services associatifs.

Association	
Activités pratiquées	
Lieu	
Téléphone	
Mail	

**ANNEXE SPORTS
COLLECTIFS
ÉDUCATEURS
SALARIÉS**

Cette annexe concerne uniquement les associations de sports collectifs disposant d'éducateurs salariés intervenant dans l'encadrement des jeunes de 7 à 18 ans. Ces informations sont essentielles afin de calculer le coût de la prise en charge par Montaignu-Vendée, dans le cadre du programme de subventionnement visant à encourager la formation des jeunes.

Prénom	Nom	Fonction au sein du club	Type de contrat	Nombre annuel d'heures travaillées	Nombre annuel d'heures d'encadrement des 7-18 ans

- Type de contrat : préciser CDI, CDD, apprentissage, service civique, etc.

Heures d'encadrement : correspond aux heures d'encadrement effectif lors des séances d'entraînements, stages et autres animations auprès des jeunes de 7 à 18 ans. Ne sont pas prises en compte les missions administratives